



École 24



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

BULLETIN n°1 - supplément n°2 - 1er trimestre 2021 - mars - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 31 mars 2021



Édito

Plus d'un an après le début de la crise sanitaire, l'épreuve collective que nous traversons ne connaît pas de fin et n'offre que peu de perspectives.

Entre les approximations, les revirements de situation, les injonctions contradictoires, les restrictions des libertés les plus élémentaires, nous nous retrouvons collectivement dans un état d'usure physique et psychologique sans précédent, et parfois malades...

Les personnels dans les écoles font preuve d'une adaptabilité exemplaire, et ce, malgré le ministre Blanquer et son déni permanent ! Combien de protocoles, de mises à jour de la foire aux questions, d'ordres et de contre-ordres, de prises de parole insipides ?

Entre les injonctions institutionnelles souvent contradictoires, les inquiétudes des familles, les relations avec les collectivités territoriales, la gestion des cas COVID, des cas contacts, et le travail quotidien, lequel tend à augmenter, c'est devenu de la maltraitance. *(suite en page 2)*

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3	✧ Carte scolaire
4	✧ Mouvement départemental
5	✧ COVID-19
	➤ L'épidémie
	➤ La vaccination
6	✧ Direction d'école
	➤ Loi Rilhac
	➤ Augmentation de l'ISS
7	✧ PSY – EN
8	✧ AESH : demande de revalorisation
9	✧ Mobilisations
10	✧ En bref
	➤ Permutations
	➤ Ineat-exeat
	➤ Promotions
	➤ Évaluations CP
	➤ Nombre de places au CRPE
11	✧ Bulletin de syndicalisation
12	✧ Agenda * Ris * A retenir



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Pour qualifier la situation de nos collègues en charge de la direction d'école, ce mot n'est pas trop fort. Et la réponse politique de la création d'un quelconque statut ou quelque autorité fonctionnelle est « à côté de la plaque ». Le fonctionnement de l'école a besoin de collectif, les directrices et directeurs ont besoin de temps, de confiance et de soulagement dans leurs tâches quotidiennes.

Si les équipes de circo ont pris la mesure du malaise et du mal-être de la profession, notre administration centrale, qu'elle soit départementale, académique ou nationale est déconnectée de la réalité du terrain.

Loyauté, obéissance, ils font fonctionner la machine Blanquer, relaient et appliquent la politique éducative, politique non seulement sans ambition mais destructrice du Service Public. On l'a vu lors de la carte scolaire, c'était une carte scolaire de misère. On le voit à l'occasion du mouvement, où le nombre de postes profilés ne cesse de croître au détriment de la stabilité des équipes et des personnels. Une des ambitions du président Macron était de casser le statut des fonctionnaires, de renforcer et développer la contractualisation. Tous ces profilages de postes s'opèrent avec des fiches de postes dignes des DRH les plus libéraux qui soient. Les choix du roi qui les accompagnent, ne sont que les prémices de cette contractualisation. En excluant les organisations des instances paritaires, notre administration a carte blanche pour agir dans l'opacité la plus totale, au détriment des collègues. Ils ont bien pris le pli de la Macronie... Selon la couleur politique du nouveau gouvernement dans un peu plus d'un an, nous ne doutons ni de leur loyauté ni de leur soumission, même si ce pouvoir pue la haine...

Un plan d'urgence pour l'École et des investissements massifs à la hauteur des besoins dans chaque territoire sont essentiels. Les conditions de travail, les recrutements, les salaires et la formation doivent être aussi au cœur du débat. Si le COVID a quelque peu éteint les luttes sociales, la nécessité de se retrouver et de construire ensemble ces combats va se poser très vite...

Alain Chabrilangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24

RETRAITES, CRISE SANITAIRE, CARTE SCOLAIRE,
MOUVEMENT, PROFESSIONNALITÉ,
RÉUSSITE DE TOUS... LE SNUIPP-FSU AGIT
TOUTE L'ANNÉE TOUS AZIMUTS.
N'HÉSITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS!

#JEMESYNDIQUE

**PAS DE MAGIE MAIS
UNE EXPERTISE MILITANTE
POUR VOUS AIDER**

ADHERER.SNUIPP.FR

**SNUipp
FSU
DES ENSEIGNANTS AU POINT ÉCOLE**

**URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION**

**Parce que l'école fait face à une
crise grave et inédite. Parce que
les personnels sont en première
ligne et se sentent abandonnés.
Parce que la réussite des élèves
est menacée. Parce qu'une
autre école est possible !
Nous demandons un plan
d'urgence pour l'école.**

#unplandurgencepourlecole

**SNUipp
DES ENSEIGNANTS AU POINT ÉCOLE**

CDEN carte scolaire du 26 février 2021

Extraits de la déclaration liminaire FSU lue au CDEN

Nous l'avons dit mardi en comité technique, un an après le début de la pandémie, nous nous retrouvons dans la même configuration, avec quasiment les mêmes acteurs... Quel paradoxe mesdames et messieurs : nous nous réunissons en visio-conférence suite au « resserrage » du cadre sanitaire quand, dans le même temps, le ministre de l'Education Nationale retoque en catimini le protocole Éducation Nationale, en allégeant les contraintes en cas de contamination et en exposant, un peu plus encore, les personnels. Bien évidemment, nous l'apprenons par les medias...

Eh oui, monsieur Blanquer est toujours et encore à la manœuvre, grand communicant qu'il est avec son lot de contre-vérités et de mensonges, s'appuyant, je le cite, « sur les experts » ou « sur les études », dont nous n'avons toujours pas la source. C'est toujours monsieur Blanquer, qui, avec la ministre des universités, impose lourdement dans le paysage médiatique le terme « islamo-gauchiste », expression pour nous vide de sens, mais qui sert à attiser la haine. JM Blanquer serait-il un fidèle allié de la droite extrême et à tendance fascisante ? En allant chasser sur ses terres, en s'appropriant ses idées et son discours, ces ministres et ce gouvernement nous préparent une belle campagne électorale pour les mois à venir, en accentuant la fracture sociétale dans notre pays, après avoir détruit un peu plus son modèle social. Trump, en son temps, pas si lointain, n'a pas fait pire... et franchement, nous sommes réellement inquiets.... Et d'autant plus inquiets que nos fonctionnaires d'autorité observent un remarquable silence ... Jusqu'où est-on, êtes-vous capables d'aller ? Selon la prochaine couleur politique à la tête de notre pays, cette acceptation aveugle et irréfléchie sera-t-elle encore de mise ? Cette question doit se poser à nous tous, car, comme beaucoup dans cette réunion, nous sommes fonctionnaires, et des fonctionnaires loyaux, ce que personne ne peut honnêtement mettre en doute. Mais cette loyauté a cependant des limites. Nous espérons en conscience que toutes et tous ici partagent cette évidence. Nous tenons à souligner que nous sommes profondément républicains et démocrates, et que la critique d'un ministre et d'un gouvernement, jusqu'à preuve du contraire, en France, est un droit, même si la pensée unique et l'absence de contradiction se voudraient être de plus en plus les règles illusoire, assurant une meilleure efficience.

« Quoi qu'il en coûte ! » ont dit tour à tour le Président, les premiers ministres et les ministres dans leur ensemble ! Si nous ne pouvons pas nier que beaucoup d'argent a été, est et sera distribué, nous nous interrogeons sur l'utilisation de cet argent, sur sa destination et sur les conditions de remboursement de ces sommes. Les salariés de notre pays aujourd'hui seront-ils les uniques contributeurs demain ? En tout cas, on nous y prépare. Mais nous veillerons à ce que ce remboursement, s'il a lieu, soit réparti équitablement entre tous. Si la Fonction Publique et ses agents ont montré sans avoir besoin de le démontrer, combien ils étaient indispensables dans la catastrophe que nous traversons, nos dirigeants n'ont hélas pas pris la mesure de cette richesse, bien au contraire. La Fonction Publique est toujours présentée et considérée comme une charge qu'il faut rentabiliser, optimiser, ses agents non pas comme des personnels mais comme des ressources qu'il faut manager, exploiter !

L'Éducation Nationale n'échappe pas à cette conception. Aucune ambition, aucun effort notable d'investissement malgré les discours. Juste une rationalisation des coûts, pour quelques élèves en moins, avec en prime le mépris affiché par le Ministre pour les personnels qui font l'École au quotidien.../...

Aujourd'hui, nous allons étudier la future carte scolaire du premier degré.

Mais a-t-on une dotation qui permette d'opérer une ambitieuse rupture, d'œuvrer à la réussite de toutes et tous ? Gouvernement et ministre prétendent vouloir réduire les inégalités, bel affichage encore.

Quand on connaît l'état de notre département au niveau économique et social, la suppression de 7 postes est un fort mauvais signal, même si la petite sonate de la baisse des effectifs va nous être jouée une nouvelle fois... Mais veut-on vraiment une rupture ou bien s'agit-il plutôt de conserver et de renforcer le modèle d'une société où on observe que pendant cette crise, les pauvres s'appauvrissent pendant que les riches s'enrichissent sans honte ?.../...

Carte scolaire en Dordogne depuis 5 ans

	Dotation	Poste fermés	Postes ouverts	Fermures d'école
2021	-7	39	30	5
2020	-8	30	23	0
2019	-7	46	39	3
2018	0	49	49	9
2017	+8	19	28	10

intégralité de la déclaration et des mesures à retrouver sur

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>

Mouvement 2021

La circulaire n'est pas encore parue, nous communiquons ici les informations en notre possession.

Calendrier

- Mardi 6 avril 2021 : Ouverture SIAM : Saisie des vœux
- Mardi 13 avril 2021 : Fermeture serveur SIAM
- Vendredi 4 juin 2021 - 17h00 Publication des résultats d'affectation sur MVT1d via SIAM

Permanences mouvement du SNUipp-FSU 24 pour tous, syndiqués et non syndiqués

- Pour le mouvement à venir, le SNUipp-FSU24 met en place des sessions individuelles d'aide. A cette occasion il sera possible de nous contacter pour toutes les questions sur le mouvement. Les entretiens seront réalisés en visio, par mail ou par téléphone.
- Dans le cas des visios nous utiliserons l'application Jitsi en vous envoyant un lien de connexion qui fonctionne sans installation préalable (sous Firefox, Edge et Chrome mais pas sous Safari). Il vous faudra un ordinateur équipé d'une webcam et d'un micro.
- **Nos plages prévues sont les suivantes**
 - mercredi 31 mars 14h00 – 17h00
 - mercredi 7 avril 9h00 - 12h00 et 14h00 – 17h00
 - jeudi 8 avril 18h00- 19h30
 - samedi 10 avril 10h30-12h00
- **Pour vous inscrire à l'une de ces réunions, il vous suffit de nous envoyer un mail à snu24@snuipp.fr en précisant**
 - Nom - Prénom - Ecole de rattachement :
 - N° tél :
 - Mail :
 - Modalité d'appel choisi : *par téléphone ou en visio*
 - Date et heure de rendez vous souhaitée parmi les dates proposées (dans la mesure du possible)

Postes susceptibles d'être vacants : liste réalisée par le SNUipp-FSU24

Dans la décennie, les règles départementales qui régissent le mouvement ont évolué... et pas en bien. Avant, les souhaits des collègues (géographiques ou pédagogiques) étaient pris en compte par l'administration, désormais et de plus en plus c'est l'administration qui décide de qui va où (multiplication des postes à profil, introduction des vœux larges obligatoires, composition des postes de TRS connus après le mouvement...)

Il y a 12 ans pour participer au mouvement il fallait se pré-déclarer (environ un tiers des collègues participaient au mouvement) en amont du mouvement, cela permettait de postuler spécifiquement sur des postes qui avaient de bonnes chances d'être vacants. On postulait alors sur un tiers des postes du département, le mouvement était plus transparent et bien moins hasardeux.

Ensuite cette procédure a disparu, la conséquence directe fut que tous les postes devinrent susceptibles d'être vacants (environ 1700 postes), il existait néanmoins quelques postes vacants (départs en retraite, et postes à titre provisoire).

Faire son mouvement devenait de plus en plus aléatoire car hormis les postes vacants on postulait sur un poste susceptible d'être vacant sans savoir réellement ce qu'il en était.

Désormais à cause de la loi dite de transformation de la fonction publique, un pas supplémentaire a été franchi, le mouvement n'est plus étudié en CAPD et les organisations syndicales ne peuvent plus effectuer le travail de suivi et de contrôle qui assurait une certaine transparence du mouvement.

Pour tenter de remettre un peu de transparence dans le mouvement le SNUipp-FSU24 vous propose de remplir un formulaire disponible sur notre site : <https://24.snuipp.fr/spip.php?article4860> La liste des postes compilés sera publiée sur notre site : <https://24.snuipp.fr/spip.php?article4864>

Abandon des profilages de postes en CP, CE1 et grande section dédoublés

Les organisations CGT éduc'-action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SUD éducation, ont écrit au MEN pour demander l'abandon des profilages de postes en CP, CE1 et grande section dédoublés

M. le ministre,

Dans un nombre significatif de départements, l'administration a choisi en vue de la rentrée prochaine de profiler les postes d'enseignant-e-s en CP, CE1, et grande section dédoublés. Quelques semaines à peine avant l'ouverture des procédures de mutations, nombre de professeur-e-s des écoles ont appris brutalement qu'il leur faudrait, pour rester sur leur poste, justifier, dans le cadre d'un entretien avec leur hiérarchie, de leurs compétences à exercer des missions qu'ils et elles assument déjà, et envisager une mutation s'ils n'étaient pas retenus.

Les professeur-e-s des écoles sont des personnels qualifiés, concepteurs et conceptrices de leur enseignement, habitués-es à travailler entre pairs dans leur école. En leur demandant encore une fois de faire leurs preuves, l'administration nie leur polyvalence et leur professionnalité.

Monsieur le ministre, la confiance envers les équipes pédagogiques, enseignant-e-s dont les directeurs et directrices d'école, doit s'appliquer à leur capacité à choisir les organisations et à mettre en œuvre les enseignements dans le respect cadre du décret de 1989 sur la direction d'école.

Les organisations CGT éduc'-action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SUD éducation réaffirment leur attachement aux règles du mouvement qui garantissent l'égalité de traitement des enseignant-e-s. Elles exigent l'abandon du profilage massif des postes dans les départements où les DSDEN envisagent de le pratiquer, et la garantie que les règles du mouvement basées sur un barème transparent seront respectées. Elles soutiennent les initiatives locales nécessaires pour s'opposer à ces profilages et faire appliquer les règles d'un mouvement transparent et équitable.

L'épidémie flambe dans les écoles, le ministre reste dans le déni !

Communiqué de presse SNUipp-FSU

L'épidémie flambe dans les écoles mais le ministère ne prend toujours aucune mesure supplémentaire pour la contenir. Poursuivant inlassablement son déni, il lance sur les réseaux sociaux une campagne de communication cynique avec le slogan « aller à l'école, c'est rester en bonne santé ».

Tous les indicateurs sont pourtant au rouge écarlate. Depuis janvier le taux d'incidence a été multiplié par quatre chez les 0-9 ans, contre deux dans l'ensemble de la population, et il vient de doubler lors de ces 10 derniers jours en Ile-de-France. Le nombre de cas positifs ayant fréquenté un milieu scolaire a atteint un chiffre record lors de la semaine de rentrée des vacances d'hiver. Depuis quelques jours les fermetures de classes se multiplient suite à des contaminations en masse parmi les élèves, les enseignant-es ou le personnel territorial...

Tous les artifices sont utilisés par le ministère pour masquer la réalité, au risque de mettre en danger le fonctionnement des écoles et de s'éloigner de l'objectif de recul des inégalités. Remplacements assurés par des enseignant-es RASED, par des conseillers-ères pédagogiques ou directrices, suppression de classes dédoublées et surtout brassage des élèves en dépit de toute protection sanitaire jusqu'à inventer aujourd'hui « l'école sans enseignant-es », comme en Seine-St-Denis.

Les enseignant-es comme les autres personnels et les municipalités sont livrés à eux-mêmes pour tenter de maintenir debout un service public d'éducation affaibli et très loin d'être suffisamment protecteur.

Toujours aucune mesure sérieuse et protectrice n'est prise pour l'école, même dans les départements sous « restrictions sanitaires renforcées ». Rien.

Depuis des mois, le SNUipp-FSU alerte et intervient auprès du ministère pour qu'il prenne enfin les mesures nécessaires : vaccination des personnels, cas contacts et règle de fermeture de classes redéfinis, tests salivaires massifs, allègement des effectifs, moyens pour l'aération, masques chirurgicaux fournis aux élèves comme aux personnels...

Il y a plus qu'urgence à freiner la propagation de l'épidémie et à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires qui doivent être anticipées et préparées avec les personnels. Dans les départements où la circulation du virus explose, la question de fermer les écoles est clairement posée.

Le ministre et le **gouvernement** sont responsables de cette situation catastrophique qui met en danger les personnels, les élèves, leurs familles et la société dans son ensemble et qui n'est pas sans conséquence pour l'école et la société. Ils ne font rien pour l'éviter.

Paris, le 25 mars 2021

Vaccination des personnels : des annonces.... Et maintenant, vite des actes !

Communiqué de presse FSU

Le président de la République a annoncé que les enseignant-es pourraient être vacciné-es à partir de « la mi-fin-avril », comme personnels pouvant bénéficier d'une forme de priorité. Enfin ! Par la même occasion, Emmanuel Macron reconnaît enfin que les personnels étaient, par leurs conditions d'exercice, particulièrement exposés au Covid-19. Chose que Jean-Michel Blanquer n'avait jamais daigné faire jusqu'ici ! Il était temps ! La FSU intervenait depuis plusieurs mois auprès du ministère pour accélérer la vaccination de tous les personnels qui travaillent sur les lieux scolaires, et pas uniquement des enseignant-es.

Maintenant, cette annonce doit se traduire dans les actes. La FSU ne pourra se contenter d'un vague calendrier évoquant « la mi-fin-avril » comme possible date de début de vaccination. Il faut un calendrier ferme, une date claire et rapide de début de vaccination, des modalités précises d'accès à la vaccination et des garanties pour que les personnels soient pris en charge au mieux s'ils devaient subir un arrêt de travail (sans jour de carence). Tous les personnels travaillant dans le service public d'éducation doivent être concernés, ce qui inclut aussi les personnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes à différents moments de la journée : transport scolaire, accueil, ATSEM, restauration, activités périscolaires...

La FSU lance une pétition <https://lapetition.fr/campagne-de-vaccination-urgence> pour demander qu'un plan de vaccination soit établi dès maintenant. En 24 heures, cette pétition a déjà recueilli plus de 10 000 signatures.

Maintenir ouverts les écoles, les collèges, les lycées est notre préoccupation à toutes et à tous ! Ceci ne peut pas se faire au détriment de la santé des personnels, des élèves et de leurs familles.

Les solutions existent : tests massifs ; moyens pour les remplacements ; aération des salles ; mesures pour la cantine ; diminution des effectifs dans les classes ; redéfinition des cas contacts et de la règle de fermeture des classes ; recrutement de personnels pour renforcer la désinfection des écoles et établissements scolaires, etc. mais elles n'ont jamais été vraiment mises en œuvre par le gouvernement.

Emmanuel Macron reconnaît que nos professions sont exposées et que des efforts nous sont demandés.

Dans cette 3ème vague, il faut protéger l'école, ses personnels et les élèves. Maintenant.

Les Lilas le 24 mars 2021

Direction d'école : le sénat tente de faire sa loi

Plus de huit mois après son passage à l'assemblée nationale en juin dernier, la loi « Rilhac » sur la direction d'école vient d'être discutée, amendée puis votée par le Sénat. Mais la navette parlementaire n'est pas terminée et nécessitera un nouveau passage à l'assemblée ou en commission mixte parlementaire. Point d'étape.

Si les modifications du Sénat apportent quelques modestes avancées, elles rétablissent surtout les contours d'un « statut » pour le ou la directrice d'école, lui conférant une « autorité fonctionnelle ». Certes elle n'inscrit pas l'autorité hiérarchique dans le texte, mais la permet. Le fonctionnement et la direction d'école risquent de subir des évolutions qui tournent le dos à son organisation collective.

C'est pourtant celle-ci qui permet à l'école de tenir, particulièrement en ce moment. Ces transformations peuvent très vite déboucher sur la création d'un statut d'établissement dont les personnels de l'école ne veulent pas. Le Sénat reprend et renforce le texte initial assurant ainsi au ministre une voie pour redéfinir l'école primaire à sa guise en tournant le dos à ses particularités qui en font, à la fois, un des services publics les plus appréciés et un lieu de mise en œuvre d'un véritable collectif de travail au service de la réussite de toutes et de tous.

Le nœud de l'article 1

Globalement les sénateurs permettraient dans leurs réécritures et amendements à la question du « statut » de revenir par la petite porte, alors même que l'ensemble de la profession avait écarté cette hypothèse dans les différentes enquêtes aussi bien syndicales que ministérielles.

Ainsi les sénateurs ont largement modifié l'article 1 de la loi. À la phrase « *le directeur entérine les décisions qui sont prises en conseil d'école et les met en œuvre [...] Il organise les débats sur les questions relatives à la vie scolaire. Il bénéficie d'une délégation de compétences de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige.* », les sénateurs et sénatrices ont ajouté : « *Il dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées.* » Et dans la foulée ils ont tenu à supprimer le passage qui indiquait que la directrice ou le directeur « *n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur les enseignants de son école.* ». **C'était pourtant un garde-fou important du projet initial et que les sénateurs et sénatrices majoritaires justifient en indiquant qu'il ne faut pas évoquer la question hiérarchique car c'est un terme clivant (sic).**

Des modifications sur l'article 2

L'avancement accéléré des directrices et directeurs serait maintenu, ce qui créerait une iniquité de traitement au sein du corps, même si la phrase « aucune mesure de contingentement ne peut être opposée à leur avancement de grade » a été supprimée par la chambre haute.

Sur les demandes de formation continue, un renforcement des prescriptions ministérielles est imposé aux directeurs et directrices avec l'ajout d'une mention dont il n'est pas difficile d'imaginer qu'elle a été dictée par la rue de Grenelle : « Le directeur d'école propose à l'inspecteur de l'éducation nationale en prenant en compte les orientations de la politique nationale, après consultation du conseil des maîtres, des actions de formation spécifiques à son école. »

Le principe de la décharge est affirmé dans la loi

mais la porte est ouverte à des appréciations allant au-delà du nombre de classes : « Cette décharge est déterminée en fonction du nombre de classes et des spécificités de l'école dont il assure la direction » et un amendement est venu ajouter que la décharge « doit lui permettre de remplir de manière effective l'ensemble de ses fonctions. ». **Ceci pourrait être un point d'appui pour obtenir plus de décharge, sans que le directeur, la directrice ne doive se justifier mais en l'état, cela resterait difficile à évaluer précisément.**

Concernant les missions, la phrase « Le directeur participe à l'encadrement du système éducatif », est maintenue alors que cette tâche est habituellement réservée aux IEN, DASEN et autres personnels ayant « autorité ». La possibilité de confier à la direction d'école des « missions de formation ou de coordination », comme par exemple le pilotage d'un PIAL, est confortée et « l'ensemble de ces missions est défini à la suite d'un dialogue tous les deux ans avec l'inspection académique ». **Cet ajout pourrait induire la rédaction d'une lettre de mission et favoriser l'extension du profilage des postes de direction. Quid des conséquences du bilan effectué tous les deux ans lorsque les objectifs ne sont pas atteints ?**

Suite de l'article sur le site :

Article 2 : suite des modifications

Article 3 : référent et référente

Article 5 : élection des parents d'élèves

Article 6 : PPMS

<https://www.snuipp.fr/actualites/categories/l-ecole-et-la-classe>

Indemnité de sujétions spéciales Direction d'école et établissement spécialisé

L'arrêté du 18 février 2021, paru au JO du 25 février 2021, a modifié l'arrêté du 12 septembre 2008 fixant les taux annuels de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs.trices d'école et aux directeurs.trices d'établissement spécialisé.

La part fixe

- passe de 1 295,62 € à 1 745,62 €

La part variable

- écoles de 1 à 3 classes : + 500 € = 2 245,62 €
- écoles de 4 à 9 classes : + 700 € = 2 445,62 €
- écoles de 10 classes et + : + 900 € = 2 645,62 €.

Pour rappel, l'indemnité est majorée de 20% pour les écoles et établissements en REP et de 50% pour les écoles et établissements en REP +. Majoration également de 50% pour les collègues exerçant l'intérim de direction (au-delà des 30 premiers jours).

Ces nouveaux taux entrant en application au 1er janvier 2021, les collègues concerné(e)s auront donc un rappel sur leur fiche de paye, vraisemblablement sur la paye d'avril ou de mai prochain.

Une psychologue dans la tempête



Quelques mois après la catastrophe de La Roya, il nous a paru utile de publier ici cet article du syndicat, dans son supplément ASH récent. Comme on le dit sur ARTE : intéressant « On peut se questionner » conclut l'article. On l'aura tous compris : sans s'ériger en donneur de leçons, on doit s'interroger.

Le 2 octobre dernier, une tempête sans précédent s'est déchaînée dans la vallée de la Roya et a causé des dégâts humains et matériels considérables. Christa Canquouet PsyEN dit avoir vécu ce moment d'abord dans un état de sidération : « Toute communication étant coupée il m'était impossible de joindre mes collègues. ». Il faut préciser que cette vallée enclavée débouchant en Italie, comprend sept écoles et que la plupart des enseignants habitent sur place et « ni eux » en haut », ni nous, « en bas » n'étions préparés à la catastrophe qui a suivi ».

Pendant les dix jours de fermeture de l'école, Christa n'a pu communiquer avec les parents et enseignants que par téléphone avec pour objectif de garder le lien.

Lors du retour à l'école les conditions étaient hors normes : « A Breil sur Roya, j'ai pu rencontrer mes collègues, choqués et en détresse. Les enfants, eux, étaient désireux d'échanges décentrés et préféraient parler d'autre chose : « on ne parle pas de la tempête ni du Covid hein s'il te plaît ? »

A Fontan, j'ai constaté une ambiance très particulière, avec rondes d'hélicoptères incessantes, engins de l'armée, boue au sol, et certains éléments du paysage manquants. Il est alors difficile de conjuguer la disponibilité et l'écoute avec son propre sentiment de désarroi et d'impuissance. » Au retour des vacances de la Toussaint Christa a pu enfin accéder aux écoles du haut de la Vallée dans des villages coupés de tout. « Malgré toutes les images que j'avais reçues de mes collègues, j'ai eu un choc, en arrivant au «débarcadère» de la ligne réduit à un quai improvisé sur un monticule de terre, à la sortie d'un pont, au milieu des gravats et des habitations fracassées, dans un paysage qu'on ne reconnaît plus. Perte de repères, sensation d'être dans un pays en guerre.

Les équipes sont en demande, elles ont peur d'être abandonnées, la présence de ceux qui viennent jusqu'à eux les rassure. Il est difficile pour les familles de mener à bien les suivis qui ont lieu pour la plupart à Menton ou à Nice car se déplacer demande une grosse organisation logistique. Il faudra aussi gérer dans les semaines à venir le manque de tous les camarades qui ont dû quitter les villages en urgence. »

Un travail de partenariat a pu se faire avec la CUMP intervenue dans les villages et écoles les plus inaccessibles. « Ils ont été très appréciés par les enfants et collègues, proposant des espaces de paroles collectives, dessins, etc... Ils ont pointé les situations les plus fragiles et me les ont communiquées. » L'équipe de circonscription a été un soutien et on peut dire qu'ils ont vécu la crise à distance. Toutefois on peut se questionner sur le peu de réactivité du rectorat qui n'a proposé aux personnels qu'une cellule d'écoute deux mois après la catastrophe.

Le dispositif d'urgence médico-psychologique a été mis en place à la suite de l'attentat de la station RER Saint Michel en 1995. Lorsqu'un événement psycho-traumatisant survient, l'intervention rapide de médecins psychiatres, de psychologues et d'infirmiers formés doit garantir une prise en charge immédiate et post-immédiate. Les CUMP dites « régionales » sont constituées dans les Services d'Aides Médicales Urgentes désignés par les ARS et peuvent intervenir sur tous les territoires.

AESH : demande unitaire de revalorisation

Les organisations syndicales (FSU, CGT EDUC'ACTION, SNALC, SUD-EDUCATION, SE-UNSA et SGEN-CFDT) s'adressent au ministre au sujet de la situation des personnels AESH et particulièrement sur leur rémunération qui reste largement insuffisante au regard de leurs missions.



Monsieur le ministre,

Depuis la rentrée, notamment à travers les instances du dialogue social, nos organisations syndicales ont unanimement, et de manière récurrente, attiré votre attention sur la situation des personnels AESH et particulièrement sur leur rémunération qui reste largement insuffisante au regard de leurs missions.

Pour l'heure, aucune revalorisation de salaire n'a été prévue pour ces collègues au budget 2021 alors qu'une nouvelle fois, l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2021 a eu pour effet non seulement de supprimer un niveau dans l'espace indiciaire des AESH (de 10 niveaux à l'origine, il n'y en a plus que 7 aujourd'hui), mais également de ramener les agent-es avec de l'ancienneté au même niveau de rémunération que les agent-es nouvellement recruté-es". Ces personnels, employés majoritairement à temps incomplet, n'ont droit à aucune autre indemnité : pas de prime en éducation prioritaire, pas de prime Covid et un accès très limité aux prestations sociales, notamment aux Prestations Inter Ministérielles (PIM).

De nombreux et nombreuses collègues ne peuvent vivre dignement de leur travail. Ils et elles ressentent une grande colère et souffrent d'un manque de considération au sein de notre ministère.

Les AESH sont majoritairement des femmes, sur des emplois précaires, peu rémunérés, offrant de faibles perspectives de carrière et dont les missions rendent compliquée l'articulation vie privé - vie professionnelle. Ces personnels et ce métier sont donc emblématiques des urgences pointées dans les 4 premiers axes du plan d'action national en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes acté en décembre dans notre ministère.

Nous rappelons que des engagements ministériels en termes de revalorisation salariale avaient été pris lors du lancement du Comité consultatif AESH le 27 février 2020. Nous demandons donc l'ouverture immédiate de discussions sur la revalorisation des salaires des AESH, dans le cadre de l'agenda social. Nous vous demandons de faire connaître clairement les arbitrages qui seront les vôtres pour atteindre cet objectif ainsi que les montants qui y seront affectés.

De plus, l'instauration des PIAL, avec des services partagés sur plusieurs établissements, rend compliqué, voire impossible, le cumul d'emplois, souvent indispensable pour assurer aux AESH une vie décente.

Nous sommes régulièrement alertés par des AESH affectés en PIAL sur la dégradation de leurs conditions de travail. Par conséquent, nos organisations sollicitent également de faire un bilan de la mise en place de ces structures, avant leur généralisation prévue en septembre 2021.

L'École inclusive représente un véritable enjeu de société, une priorité du quinquennat, et les personnels AESH qui exercent des missions pérennes au cœur de ce dispositif, y ont un rôle essentiel.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Educ'action, FSU, SE UNSA, Sgen CFDT, SNALC et SUD Education vous demandent d'ouvrir en urgence des négociations salariales et des discussions pour une reconnaissance du métier d'AESH et sortir ces personnels d'une précarité insupportable.

Section Fédérale des Retraités

SFR 24

Une intersyndicale du groupe des 9 a tenu le 26 mars une conférence de presse pour annoncer les initiatives départementales du 31 mars.

Étaient représentés:

- CGT, FO, FSU
- Sud-Ouest et la Dordogne Libre par leurs journalistes

Ont été annoncés:

- un rassemblement à Périgueux à 10 H 30 devant le siège de l'Agence Régionale de Santé à la Cité Administrative (une demande d'audience n'a toujours pas reçu de réponse).
- un rassemblement à Bergerac à 10H30 devant la Sous-Préfecture.

Cipdordogne

Coordination intermittent.e.s précaires



Depuis le 12 mars la CIP de Dordogne soutient l'occupation du théâtre de l'Odéon et appelle à amplifier la mobilisation.

Les professionnels du spectacle dénoncent le manque de perspectives et veulent "un calendrier clair pour la réouverture" des théâtres, des salles de concert, des musées et des cinémas. Parmi les autres revendications : la "prolongation pour tous" des allocations des intermittents au delà du mois d'août, la prolongation de leurs droits aux congés maladie et maternité, ainsi que l'abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage.

La FSU 24 soutient cette coordination.



Le groupe de musique HK et Les Saltimbanks lors du rassemblement du 12 mars

Page Facebook du CIP

<https://www.facebook.com/hashtag/cipdordogne>

AESH, grève le 8 avril

Face au silence de la rue de Grenelle sur les demandes de réouverture des discussions sur la situation des AESH concernant leurs conditions de travail et leurs rémunération, la FSU et les organisations CGT éducat'ion, FNEC-FP-FO, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appellent les personnels à la grève le 8 avril

En réponse à l'obstination du ministre qui refuse de s'engager vers une amélioration des conditions d'emploi des AESH et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des PIAL, les organisations CGT éducat'ion, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appellent les personnels à la grève le 8 avril.

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves. Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. Donc en-deçà du seuil de pauvreté !

À défaut d'un cadre d'emploi reconnaissant leurs missions, ils et elles sont condamnée-s à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. On est encore loin d'un véritable métier.

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé leurs conditions de travail, puisque les AESH sont désormais appelé-e-s à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves. Ces services partagés demandant plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagné-e-s en conservant le même nombre de personnels !

Un système perdant pour tous : AESH, élèves, enseignant-e-s et la réussite du service public d'éducation !

Nos organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation alarmante des AESH à tous les échelons. L'exaspération, le sentiment d'abandon et la souffrance s'expriment partout et se traduisent par des mobilisations très suivies dans les départements, en particulier depuis la mise en œuvre des PIAL.

Pour nos organisations, il y a urgence à :

- engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail :
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
- créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins

Le sort réservé aux AESH est le symbole d'une politique de paupérisation qui touche l'ensemble des personnels depuis 10 ans.

Permutations 2021

Au niveau de la Dordogne

- Nombre d'entrées : 33 sur 518 demandes (Barème d'entrée : 418)
- Nombre de sorties : 31 sur 68 demandes (Barème de sortie : 33)
- L'an passé, il y avait eu 41 arrivées pour 27 départs

Au niveau national

- Avec un taux de satisfaction de 10,10% pour les entrées et un taux de 21,04% pour les sorties, nous pouvons dire que cette année est particulièrement mauvaise en terme de mutation

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4856>

Ineat – exeat 2021

La circulaire INEAT-EXEAT est parue sur les boîtes IProf le 24/03/2021.

La date limite de réception des demandes Ineat à la DSDEN de la Dordogne est fixée au : mercredi 5 mai 2021.

Toutes les demandes doivent obligatoirement être transmises sous couvert de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine. Le dossier comportera les pièces suivantes

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4888>

Promotions 2021

Avancement automatisé d'échelon

L'avancement automatisé au 01/09/2020 a pris bien du retard. Le ministère a communiqué en décembre que ce retard était dû à une mise à jour informatique. Les régularisations devraient intervenir sur les payes de février ou mars.

Avancement accéléré d'échelon

Une ultime CAPD devrait être convoquée avant la fin de l'année scolaire.

Accès à la hors classe

Il n'y a aucun dossier ou candidature à transmettre à la DSDEN. Cette dernière procédera à l'établissement du tableau d'avancement avant la fin de l'année scolaire, pour un accès effectif au 01/09/2021.

Accès à la classe exceptionnelle

- pour le 1er vivier (80% des promus), au titre des fonctions : être PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe au 31/08/2021 et avoir exercé pendant 8 années sur des fonctions particulières
- pour le 2ème vivier (20% des promus), au titre de l'ancienneté dans le grade : être au dernier échelon de la hors classe
- Dans les 2 cas il n'est plus nécessaire de candidater, il faut néanmoins vérifier votre CV dans Iprof et le mettre à jour si vos années de missions particulières ne sont pas prises en compte.

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4760>

Le ministre évalue les élèves mais pas l'ampleur de la crise

Le ministre se répand dans les médias pour commenter les derniers résultats des évaluations nationale CP. Si dans la communication de la rue de Grenelle, la réussite à un test est la preuve irréfutable que les effets de la crise sont derrière nous, la réalité est beaucoup plus complexe...

En pleine période de reprise inquiétante de l'épidémie, le ministre instrumentalise les résultats des évaluations de mi-CP pour tenter de solder à bas coût les conséquences de la pandémie sur les élèves et leurs apprentissages. Certes les résultats montrent que les élèves de CP ont progressé entre le début de l'année scolaire et le mois de janvier : mais quoi de plus normal ? Les compétences évaluées en septembre font parties de l'ensemble des compétences travaillées et renforcées tout au long du premier trimestre de CP.

La légère augmentation des résultats entre janvier 2020 et 2021 peut aussi être attribuée au fait que les enseignants et les enseignants, sont maintenant habitués à ces évaluations, ce qui peut les amener à une forme d'adaptation, souvent remarquée dans ce type d'évaluations.

Contrairement à ce que prétend le ministre, ces évaluations mettent en lumière l'aggravation des inégalités liées aux conséquences sociales et scolaires de la pandémie. Les écarts ne cessent de s'accroître entre les élèves de l'éducation prioritaire renforcée et ceux hors éducation prioritaire. Et le ministre ne propose rien de plus qui permettrait de les réduire. Au contraire depuis le début du quinquennat la disparition du dispositif « Plus de maîtres que de classes », la suppression de postes de RASED, la suppression de postes de remplaçants ont été préjudiciables à l'école et aux élèves, notamment ceux issus des familles populaires. La mise en place du dispositif des classes dédoublées en éducation prioritaire s'est accompagnée de consignes injonctives et a renforcé les pratiques individuelles. De plus, la seule diminution des effectifs ne suffit pas à répondre aux difficultés des élèves.

Après un an de crise sanitaire, les conséquences de la pandémie sur les élèves sont largement sous-estimées par le ministère. De plus en plus d'enfants rencontrent des difficultés psychologiques, peinent dans toutes les compétences d'ordre social, dans leurs relations aux autres, mais sont également en difficulté pour se concentrer, réfléchir, aborder des apprentissages nouveaux.

Pour y répondre, l'école a besoin d'un plan d'urgence qui permettrait un recrutement de personnels remplaçants, de PE spécialisés de RASED, de psychologues de l'éducation nationale et d'avoir une véritable médecine scolaire. Un plan de formation ambitieux des personnels élaboré à partir des besoins des équipes est nécessaire.

A son déni de la réalité épidémique dans les écoles, le ministre en ajoute un autre, celui des conséquences d'une année d'école dégradée par la crise du covid qui seraient gommées de façon « magique » par le simple retour à l'école des élèves.

La crise aura des effets durables sur les élèves, il faut dès maintenant commencer à les résoudre.

Communiqué de presse SNUipp - 17 mars 2021

Répartition des places aux concours PE 2021

Le nombre de postes est en diminution de 13,4% par rapport à 2020, tous concours confondus. Ce nombre de postes n'a jamais été aussi faible depuis 2013.

C'est un très mauvais signal envoyé à la profession, alors que depuis le début de l'année, la quasi-totalité des académies doit faire appel à des contractuel-les pour assurer les besoins de remplacement liés notamment à la pandémie.

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4872>

Agenda

Nous y étions :

Mardi 23 février

- CTSD carte scolaire

Vendredi 26 février

- CDEN carte scolaire

Jeudi 25 février

- CDAS

Mardi 2 mars

- CHSCT

Vendredi 5 mars

- GT mouvement

10-11 mars

- CN

Nous y serons :

Mercredi 7 avril

- CDAS

Mars - avril

- Visios mouvement

*GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national
*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale
*CDAS = commission départementale de l'action sociale

Avril - Mai : dates importantes

- **Avril** : Mouvement départemental
- **Mai** : Ineat exeat

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>

Nous avons tenu deux RIS en visio les 17 et 23 mars.

Nous espérons pouvoir tenir des RIS en présentiel aux mois de mai et juin si la situation sanitaire le permet.

Nous vous informerons par le biais du site et de nos infos rapides.

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEM

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214